

Madame la Députée

Nous souhaitons porter votre attention sur [l'amendement n° CF340](#) (après l'article 35) qui a été adopté en commission des finances mercredi 25 novembre dernier et qui va être examiné en séance à priori le vendredi 4 décembre 2015.

En tant qu'organisations de la société civile, nous nous réjouissons que la commission ait voté en faveur de cet amendement, qui prévoit l'introduction d'un reporting pays par pays public (voir le communiqué de presse de la plateforme). Il s'agit d'une mesure de transparence centrale pour lutter contre l'évasion fiscale des entreprises, qui fait perdre chaque année entre 40 et 60 milliards d'euros à la France selon les dernières estimations [d'un rapport parlementaire](#) présenté mardi 6 octobre.

Cette disposition permettra de rendre publique des informations essentielles (leur chiffre d'affaires, leur bénéfice, leur nombre d'employés, et les impôts que les entreprises payent dans tous les pays où elles sont présentes) pour déceler les pratiques d'optimisation fiscale « agressive » des entreprises multinationales.

Jeudi 12 novembre dernier, dans le cadre de discussions sur le PLF 2016, l'Assemblée nationale s'est prononcée en faveur du modèle de reporting pays par pays proposé par l'OCDE dans son plan d'action BEPS. Il s'agit d'un reporting non public, qui concerne seulement les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 millions d'euros. Sans contredire cette proposition, l'amendement CF340 en renforce la portée, en demandant à ce que certaines des informations de ce reporting soient rendues publiques, comme c'est le cas aujourd'hui pour les banques.

La publicité de ces informations liées à l'activité des entreprises et aux impôts qu'elles payent sur tous leurs territoires d'implantation est extrêmement importante pour les raisons suivantes :

- **cela permettra d'exercer un effet dissuasif sur les grandes multinationales** qui pratiquent l'optimisation fiscale et sont de plus en plus sensibles à leur risque d'image, comme en témoignent les récents scandales impliquant de grandes entreprises. La publicité de ces informations mettra en évidence les montages fiscaux les plus artificiels et les encouragera de facto à changer de pratiques pour ne pas apparaître comme "championnes de l'évasion fiscale" auprès du grand public.
- **la publicité de ces informations simplifiera également le travail des administrations fiscales**, qui vont faire face à beaucoup de nouvelles informations à traiter, en permettant son accès à la société civile, parlementaires et journalistes.
- alors que le débat public est très vif autour de l'imposition des entreprises, **la publication de ces informations sera déterminante pour une meilleure compréhension par les citoyens de la contribution fiscale des entreprises**. Les entreprises à l'inverse pourront éviter les incompréhensions ou fausses accusations.
- **cela rétablira la concurrence faussée entre les PME, plus importantes pourvoyeuses de croissance et d'emplois en France, et les grandes entreprises** qui elles seules sont en mesure d'utiliser leur myriade de filiales et de faire appel à des conseillers juridiques et fiscaux pour transférer artificiellement leurs bénéfices dans les paradis fiscaux.

- **cette obligation existe déjà pour les banques européennes**, notamment grâce au leadership du parlement français en 2013 qui a voté pour un tel reporting public, ce qui a fortement influencé le contenu de la directive CRD IV qui a été adoptée la même année. Enfin, les discussions avancent au sein de l'Union européenne pour introduire un reporting public : **les eurodéputés ont en effet en juillet dernier largement voté en faveur d'un reporting public dans le cadre de la directive sur les droits des actionnaires**. Cet amendement a été soutenu par le groupe S&D dans sa totalité ainsi que par le groupe des Verts.

Pour plus de détails sur l'importance de rendre ces données publiques, nous vous joignons cette note publiée par la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires qui détaille les raisons pour lesquelles la France doit soutenir cette mesure de transparence et de justice fiscale.

En adoptant un reporting public, **la France, longtemps considérée comme la championne de la transparence en Europe, enverra un signal extrêmement positif au niveau de l'Union européenne**. Ce serait tout le contraire si la France se contentait d'un reporting non public.

L'ampleur de l'évasion fiscale des grandes entreprises mérite un débat sur la publicité des informations.

Nous vous encourageons donc vivement non seulement à soutenir cet amendement mais surtout à être présente dans l'hémicycle pour le défendre.

Nous restons à votre disposition pour en discuter par téléphone ou vous rencontrer.

Bien cordialement,

Jean-François Tronchon

animateur de la plateforme

stopparadisfiscaux13 région sud-est

adresse courriel: jean-francois.tronchon@orange.fr

téléphone: domicile 04.42.82.78.89 - portable 06 88 36 37 85

site internet: www.stopparadisfiscaux13.fr